

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Comment faire progresser la prévention ?

AMÉLIORER LE SUIVI DES CONTRACTUELS : UN PROJET INNOVANT

En délégation Rhône Alpes-Auvergne, un dispositif innovant d'accompagnement des contractuels a débuté en juillet 2014.

1 Dans quel contexte ?

Depuis avril 2013, l'Inserm a mis en œuvre une charte pour le recrutement et le suivi des personnels contractuels. En délégation Rhône-Alpes, Auvergne, un pôle Recrutement et suivi de carrières a été créé en décembre 2013 pour permettre la déclinaison opérationnelle des objectifs de la charte en matière d'accompagnement de ce public. En parallèle, un partenariat avec le Pôle emploi pour le suivi particulier des fins de contrat a été engagé dès juillet 2014 à Grenoble, puis étendu à Lyon en avril 2015. Ce dispositif a vocation à participer à l'amélioration de la qualité de vie au travail en agissant notamment sur l'insécurité de l'emploi ressentie par les agents en contrat à durée déterminée. Cette insécurité représente un facteur de risque psychosocial, comme le montre l'enquête menée à l'Inserm en 2014.

2 En quoi consiste le projet ?

Pour le suivi et l'accompagnement des contractuels, des entretiens à la signature du contrat ont été systématisés. Ils permettent de s'assurer de la bonne intégration du contractuel à l'Inserm et de présenter les acteurs et dispositifs qui existent pour accompagner et construire les parcours professionnels.

Parmi ces dispositifs, est notamment proposée une prestation personnalisée du Pôle emploi qui, intervenant en présentiel sur site, peut être sollicité à tout moment du contrat et jusqu'à 6 mois après son terme.

Le conseiller en insertion de Pôle emploi a pour missions :

- d'établir le bilan du parcours professionnel en définissant des outils spécifiques de recherche d'emploi ;
- de faire le point sur les démarches de

recherche d'emploi et de construire un plan d'action personnalisé ;

- de proposer des objectifs concrets de reclassement ;
- de développer les relations avec les partenaires locaux publics et privés, de mieux connaître le marché du travail du secteur et d'améliorer la lisibilité de la politique de recrutement du privé.

3 Quels résultats ?

Sur 148 contractuels qui arrivent au terme de leur contrat en 2016, 37 ont accepté un accompagnement personnalisé, alors que la mission compte 52 accompagnements en cours.

24 accompagnements sont aujourd'hui clos, le taux d'insertion dans l'emploi en fin d'accompagnement étant de 75 % (10 personnes ont trouvé un emploi dans le secteur privé, 8 dans le secteur public, les autres se sont réinvesties dans des formations complémentaires diplômantes pour finaliser leur projet professionnel).

Des actions en partenariat sont par ailleurs développées :

- en collaboration avec le Centre national de la recherche scientifique, l'Université et Pôle emploi, des forums de l'emploi pour les docteurs ont été organisés à Grenoble et à Lyon ;
- des réseaux d'entreprises ont été développés et ont notamment permis la mise en place, tous les 2 mois, d'ateliers rencontres avec des entreprises du privé spécialisées en biologie (7 ateliers).

4 Quid de la suite ?

Malgré certains obstacles identifiés, tels que le contexte difficile du bassin d'emploi dans la région ou la difficulté à mobiliser le public ciblé, les actions vont se poursuivre. Les objectifs concerneront notamment la mise en place de conférences et ateliers formatifs sur l'insertion professionnelle, sur site, en partenariat avec les centres de recherche de la région et les partenaires universitaires (« ateliers-pitch » présentation et entraînement aux entretiens courts de recrutement).

Virginie Farré, Inserm

